



Regrouper ses congés payés en une seule fois ?

Par **Bershka**, le **20/02/2014** à **23:01**

Bonjour à toutes et tous,

Ma question est très simple, j'ai 3 semaines de cp à prendre cet été + une semaine à prendre en hiver, puis-je regrouper mes cp et les prendre en une seule fois l'été ?

Mon employeur a-t'il le droit de s'y opposer ?

Le Code du travail prévoit en effet que la durée de congé pris en une seule fois ne peut excéder 24 jours ouvrables (soit 4 semaines de congés payés) mais je n'arrive pas à savoir si dans mon cas précis je peux regrouper ou non mes 4 semaines de cp...

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **21/02/2014** à **23:52**

Bonjour,

Normalement, l'employeur ne peut pas s'opposer à ce que vous preniez, dans la limite de vos droits, jusqu'à 4 semaines continues de congés payés entre le 1er mai et 31 octobre mais en cas de fermeture de l'entreprise en dehors de cette période, ceci peut poser problème...

Par **Bershka**, le **22/02/2014** à **23:35**

Merci pour votre contribution, c'est très gentil de votre part, en effet l'employeur ne peut s'y opposer.

Je vous souhaite une excellente soirée.